



Wallonie

COMMUNE DE CHAUDFONTAINE

URBANISME

AVIS D'ANNONCE DE PROJET

Le Collège communal fait savoir qu'en vertu du Code de Développement Territorial, il est saisi d'une demande de permis d'urbanisme.

Les demandeurs sont **Monsieur et Madame GOFFINET-BILOCQUE** demeurant **Route de l'Abbaye 28 à 4052 Beaufays**.

Le terrain concerné est situé **Route de l'Abbaye, 14A et 14B à 4052 Beaufays** et cadastré **division 2, section C n°49G, 66B**.

Le projet est de type : **Démolition d'un bâtiment existant, construction d'un immeuble de deux appartements et d'un volume annexe servant de garages et car-ports**, et présente les caractéristiques suivantes : **Art. D.IV.40 du CoDT: demande impliquant plusieurs écarts au permis d'urbanisation (construction d'un volume isolé avec garages et car-ports implanté hors zone de construction, situé en zone de cours et jardins et recouvert d'un parement en briques de ton gris) et écart au Schéma de développement communal en ce qui concerne la densité de logement**

Le dossier peut être consulté durant les jours ouvrables : **les lundis, mardis et mercredis matin de 8h00 à 12h00 et le jeudi de 13h à 20h00** à l'adresse suivante : **Administration communale de Chaudfontaine - Service Urbanisme, avenue du Centenaire, 14 - 4053 EMBOURG**

Des explications sur le projet peuvent être obtenues auprès de l'agent communal, à l'accueil du service Urbanisme, téléphone : 04/361.54.80, mail : urbanisme@chaudfontaine.be, dont le bureau se trouve avenue du Centenaire, 14 à 4053 EMBOURG

Les réclamations et observations écrites sont à envoyer du 06 décembre 2018 au 20 décembre 2018 au collège communal :

- par courrier ordinaire à l'adresse suivante : Administration communale de Chaudfontaine - Service Urbanisme, avenue du Centenaire, 14 - 4053 EMBOURG ;
- par courrier électronique à l'adresse suivante : urbanisme@chaudfontaine.be